



# **Programme de législature 2021 – 2024**

---

Date : 17 août 2021



## Le Conseil communal



J.-M. Buschini  
Président

M. Braghini  
Membre

G. de Reynier  
Secrétaire

L. D'Andrea  
Vice-président

D. Schürch  
Membre

## Table des matières

Table des matières .....	3
Introduction.....	4
Services administratifs .....	5
Ressources humaines.....	5
Finances.....	5
Sécurité publique .....	6
Instruction publique .....	7
Affaires culturelles, sports, loisirs .....	8
Prévoyance sociale et santé .....	8
Services industriels.....	8
Travaux publics.....	9
Environnement et Aménagement du territoire .....	11
Économie publique.....	13
Bâtiments .....	13
Conclusion .....	17

## Introduction

Le plan de la dernière législature a permis à l'exécutif d'exposer ses priorités et de réaliser bon nombre des objectifs qu'il s'était fixé. L'établissement d'un programme pour chaque dicastère, s'est révélé positif et a confirmé le bien-fondé de cet outil de travail.

Fort de cette expérience, notre autorité propose à nouveau un plan de législature 2021-2024, afin de faire part aux acteurs politiques et publics des défis actuels, des obligations à respecter et des options prises pour ces quatre prochaines années.

La gestion politique et financière de notre commune nous contraint à la rigueur par la poursuite du désendettement et un suivi attentif des charges dans le respect des lois et des règlements sur les finances publiques, ce qui limite nos projets d'investissement.

Le développement de notre Ville se poursuit du point de vue démographique et économique. Le renforcement du pôle économique (BMS, Singer et la ZI des Chézards) génère une augmentation d'emplois et de population avec des incidences financières sur le plan scolaire et parascolaire. Les grands chantiers de rénovations des Collèges de Vauvilliers et de Cescole devraient être lancés avant la fin de la législature.

Nous comptons sur une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques en raison de l'augmentation de la population et sur une stabilisation des rentrées fiscales des personnes morales, ce qui devrait permettre à futur une éventuelle diminution du coefficient de l'impôt.

### **L'union fait la force**

Estimant judicieux de regrouper nos forces, les législatifs de Boudry, Milvignes et Cortailod ont choisi de mandater une société spécialisée pour analyser avec tous les intervenants politiques et les administrations la faisabilité objective d'une fusion. Les trois Conseils généraux décideront sur la base de ce rapport technique et factuel de la suite à donner à ce projet de fusion qui pourrait être soumis à un vote populaire en 2023. Il n'est donc pas exclu que la fusion aboutisse à une agglomération de 21'000 habitants en 2024, voire seulement à une collaboration régionale différente.

En marge de cette réflexion, le cadre de vie de notre Ville et sa qualité restent le centre de nos préoccupations. Nous allons poursuivre le déplacement du transit par la route des Conrardes, ce qui permettra de réaménager le terminus du tram et le centre-ville en parallèle à la réalisation du projet immobilier Coop. Boudry possède des atouts urbains qui doivent encore mieux être mis en valeur en fédérant et reliant ses quartiers périphériques autour de son centre historique avec un réaménagement du vieux bourg.

Enfin, nous comptons poursuivre l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur nos toits en partenariat avec notre société Eli10.

## Services administratifs

Une nouvelle convention pour l'état civil régional doit être rédigée et validée par les communes concernées, ceci en relation avec les différentes fusions qui ont eu lieu ces dernières années.

Daniel Schürch, conseiller communal  
Dicastère des services administratifs et des finances

## Ressources humaines

Dans un premier temps, il est nécessaire de souligner la qualité du travail réalisé par nos employés communaux et de relever également leur disponibilité ainsi que leur engagement et leur professionnalisme.

La Ville et commune de Boudry emploie une septantaine de collaborateurs dans divers domaines : administration, service financier, services techniques, voirie, conciergerie, éducation. Il s'agit donc d'une entreprise de taille importante.

L'aspect gestion et conduite des ressources humaines doit être renforcé, que ce soit au niveau du suivi de chaque employé, de la possibilité de se former en cours d'emploi ou de la reconnaissance des responsabilités. Il s'agit également de préciser le cahier des charges de chacune des fonctions. Bien entendu, ces outils existent mais ils sont appelés à se développer et à s'améliorer.

Des entretiens d'évaluation réguliers seront mis en place dès l'automne 2021 qui seront précédés d'une formation à la conduite d'entretien et à la conduite d'équipe pour les responsables.

Jean-Michel Buschini, conseiller communal

## Finances

Nous pouvons considérer que ces huit dernières années, la ville et commune de Boudry a redressé une situation chaotique en optant résolument pour une politique stricte, visant à exclure tout nouvel endettement. L'objectif de réduction de la dette annoncé dans le précédent programme de législature a été atteint avec près de 5 millions d'emprunts remboursés.

C'est donc dans le même esprit que nous entamerons cette nouvelle législature avec une politique claire d'investissements axée sur de gros projets d'entretien qui ont sans doute été un peu délaissés auparavant.

Les différents emprunts continueront d'être traités avec une volonté de réduction de la dette, ce qui permettra, en cas de besoin important, de recourir à nouveau aux fonds de tiers pour financer tout ou partie un projet précis.

Nous devons simplement nous rappeler, d'une part, les règles de frein à l'endettement auxquelles nous sommes soumis et d'autre part, qu'il y a quelques années encore, notre commune s'était retrouvée dans l'impossibilité de se refinancer en raison des ratios utilisés par les établissements bancaires (relation entre la dette et le budget de fonctionnement). Si nos efforts font que nous ne sommes plus dans cette situation, il convient toutefois d'aborder ce sujet avec prudence.

L'objectif pour cette législature est donc de maintenir une politique stricte sans exclure la possibilité d'une demande de dérogation au frein à l'endettement, comme le prévoit notre règlement communal sur les finances, pour le projet de rénovation du collège de Vauvilliers par exemple et dont les coûts dépasseront largement notre capacité d'autofinancement.

Nous désirons maintenir une politique rigoureuse et ceci pour conserver cette possibilité d'avoir, si besoin, recours à l'emprunt. Au moment où nous écrivons ce quelques mots, les liquidités de la commune sont largement suffisantes et c'est plutôt les règles immuables du frein à l'endettement qui bloque nos autorités.

Daniel Schürch, conseiller communal  
Dicastère des services administratifs et des finances

## Sécurité publique

### **Concept de stationnement :**

Nous souhaitons terminer la mise en œuvre des zones de parking 1 (Vieux-Bourg) et 2 (Ville-Basse), des six parkings avec horodateurs, puis la mise en place d'un concept de stationnement adapté à l'augmentation de l'urbanisation sur le plateau de la gare, en particulier à proximité de la zone industrielle et du laboratoire Etilab.

Les deux sites touristiques très courus de Boudry, à savoir la plage et l'entrée des gorges de l'Areuse doivent être surveillés de près afin de pouvoir gérer l'afflux en haute saison. Nous envisageons de promulguer un nouvel arrêté pour la plage afin de répartir les places de parcs à disposition entre les plongeurs et les autres utilisateurs de la plage.

### **Circulation dans la ville de Boudry :**

Nous souhaitons continuer à dévier le transit qui descend depuis Rochefort par la route des Conrardes et par le viaduc surplombant la vieille ville afin de soulager le centre-ville. L'utilisation de la rue Louis-Favre fera l'objet d'un bilan intermédiaire deux à trois années après l'entrée en vigueur de la réglementation actuelle en parallèle à l'aménagement de la rue Oscar-Huguenin au terme de la réalisation de l'îlot de la Coop.

### **Edition d'un nouveau règlement de police :**

Le règlement de police qui date de 1987 fera l'objet d'une refonte complète avec définition des principes de gestion du domaine public, des tâches de sécurité routière, de l'octroi des autorisations communales, du régime des contraventions, de la notification des actes judiciaires et administratifs, ainsi que les tâches relatives à l'entretien des liens sociaux et relatives à l'organisation sécuritaire en cas d'évènement particulier. Il sera aussi éventuellement question d'y ancrer une base légale permettant la pose de caméras de surveillance dans certains endroits exposés.

Ce nouveau règlement de police pourrait également porter sur le transfert de certaines tâches de surveillance liées au Centre fédéral de Perreux que notre commune pourrait reprendre et faire financer par la Confédération.

Enfin, afin de limiter les actes d'incivilités de faible gravité (déchets sauvages, littering, vandalisme gratuit, parking sauvage, etc), nous envisageons de faire appel plus ou moins régulièrement à des animateurs de rue en concertation avec d'autres communes concernées par la même problématique.

Conséquences du développement du centre fédéral de requérants d'asile de Perreux : nous souhaitons suivre régulièrement le développement des activités du centre et privilégier le contact avec les habitants du haut de la ville de Boudry qui se situent le long de l'itinéraire emprunté par les résidents du centre. Nous souhaitons maintenir un contact régulier avec le poste de la gendarmerie cantonale de Boudry et avec ses quelques quinze collaborateurs et collaboratrices. La reprise des tâches d'observation et de présence confiées par la Confédération à l'entreprise Securitas pour les patrouilles à l'extérieure du centre par nos agents de sécurité publique nous permettrait de constituer une équipe disposant de qualifications plus adaptées que l'agence de sécurité pour intervenir et canaliser les allées et venues des occupants du centre.

#### Visites de conformité en collaboration avec l'ECAP :

Nous avons prévu de poursuivre les visites régulières des immeubles situés sur le territoire de la commune en respectant les priorités fixées par l'ECAP dans le souci de prévenir et de limiter d'éventuels futurs sinistres.

Gilles de Reynier, conseiller communal  
Dicastère de la sécurité publique

### Instruction publique

Suite à la régionalisation de l'école obligatoire en 2012, le comité scolaire de Cescole, dont nous faisons partie suit donc de près le fonctionnement des écoles.

Année scolaire	Effectifs des écoliers boudrysans
2014-2015	628
2015-2016	663
2016-2017	686
2017 – 2018	713
2018 – 2019	739
2019 – 2020	762
2020 - 2021	750

Nous constatons que l'augmentation du nombre d'élèves est constante.

Dans le cadre du cercle scolaire du CESCOLE, dont Boudry fait partie, nous vous rendons attentif que la rénovation des bâtiments de Longueville à Colombier, devisé à environ 34 mio de francs, va fortement influencer l'augmentation du prix du coût de l'élève.

Avec la construction de la nouvelle structure parascolaire, nous avons atteint les recommandations fixées par le Conseil d'Etat au sujet du nombre de places pour le parascolaire, mais nous suivons l'évolution avec attention.

Marisa Braghini, conseillère communale  
Dicastère de l'instruction publique



## Affaires culturelles, sports, loisirs

L'intention principale reste celle de poursuivre la réflexion en faveur de notre jeunesse. En maintenant plusieurs dizaines de milliers de francs au budget, nous avons pu subventionner diverses manifestations qui leurs sont destinées : Midnight, soutien ponctuels au LAB, soutien à la patinoire artificielle par exemple.

Bien entendu, l'idéal serait de pouvoir aménager des locaux pour en faire une « Maison des jeunes » mais pour le moment cela reste un casse-tête. Une collaboration avec les communes voisines permettra peut-être de trouver une solution.

La deuxième intention du conseil communal est d'apporter un soutien important afin que toutes les manifestations organisées sur notre territoire deviennent exemplaires au niveau d'emploi de solutions durables et en limitant au maximum les déchets. De la vaisselle réutilisable et des moyens de lavage seront mis à disposition de nos sociétés.

Avec la collaboration de la Commission Culture, Sports, loisirs (CSLC) et la SDB, il réfléchit à de nouvelles animations en faveur de notre population.

Le Conseil communal poursuit dans son intention de proposer gratuitement des locaux de répétitions ou d'entraînement pour nos sociétés locales. Assez logiquement, ces mêmes locaux ne seront pas ou plus gratuits pour ceux qui exercent des activités lucratives.

Jean-Michel Buschini, conseiller communal  
Dicastère des affaires culturelles, loisirs, sports

## Prévoyance sociale et santé

L'espérance de vie augmentant, il est de notre devoir de nous préoccuper des possibilités de logement à offrir à nos aînés. A cet effet, nous envisageons de rechercher des partenariats publics/privés afin d'offrir le plus possible d'appartements sécurisés.

Nous assumons une présence active au sein de la commission sociale régionale CSR. Nous restons attentifs à l'évolution du soutien social et de notre population.

Luigi D'Andrea, conseiller communal  
Dicastère de l'environnement et aménagement du territoire

## Services industriels

### Réseaux d'électricité :

La convention de GRD-gestion du réseau de distribution d'électricité – entre la commune et Eli10 SA, s'est renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée supplémentaire de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2023.

L'assainissement de la station transformatrice du collège des Esserts (un des trois points d'injection depuis le réseau du Groupe E) se déroulera durant l'été 2021.

### **Réseau d'eau :**

La commune a confié l'exploitation et la gestion de son réseau d'eau à Eli10 SA par un contrat de droit public de concession d'exploitation du réseau d'eau. Ce contrat s'est renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une nouvelle durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2023. La commune de Boudry a entrepris de faire réaliser par Eli10 SA un plan général d'alimentation en eau potable. Ce document servira d'instrument de pilotage pour l'administration et pour l'exploitation pour un horizon à 2045 et permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution des développements communaux liée à l'eau potable.

Dans le cadre de l'établissement de cet outil de planification, il s'agira de déterminer si le réservoir d'eau des Métairies à la route des Chéseaux peut être remis aux normes en collaboration avec l'État de Neuchâtel et le site de Perreux ou si ce réservoir doit être reconstruit environ 100 mètres plus haut dans la forêt afin d'augmenter la pression dans le réseau.

À cette occasion, il est également prévu de remettre en fonction l'ancienne turbine entraînée par la conduite d'alimentation qui descend du Belvédère de la Montagne de Boudry et qui conduit l'eau des sources des gorges de l'Areuse jusqu'au réservoir.

### **Eli10 SA :**

En sa qualité d'actionnaire à 30% de la société Eli10 SA, la Ville de Boudry devrait percevoir un dividende situé entre CHF 220'000.00 et CHF 250'000.00 par année jusqu'à la fin de la législature.

La Commune de Boudry ainsi que les autres actionnaires d'Eli10 SA ont prévu de développer plusieurs activités dans le cadre de la transition énergétique, en priorité dans le domaine du photovoltaïque, les bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que l'installation de pompes à chaleur.

D'ailleurs, la commune a prévu de faire installer sur le toit de l'administration située à la rue des Addoz 68 une centrale solaire d'une surface de 330 à 470 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (65'000 à 93'000 kwh/an) avec un regroupement de consommation propre pour les utilisateurs des locaux de la commune. Il s'agira d'un système de contracting sur 25 ans pendant lesquels la commune met à disposition de la société Eli10 SA son toit, en contrepartie, d'un prix stable et inférieur au marché pour l'électricité auto-consommée avec revente de l'énergie propre à son partenaire Eli10 SA.

Gilles de Reynier, conseiller communal  
Dicastère des services industriels

## **Travaux publics**

### **Réseau routier**

Suite à l'adoption en 2018 d'un crédit-cadre de CHF 2'400'000.-, nous avons pu réaliser de nombreux chantiers de rénovation routière ainsi que des mesures de correction du PGEE. Basé sur une étude approfondie de notre réseau routier de plus de 40 km, nous avons pu prioriser les interventions sur les tronçons nécessitant un investissement urgent. Notre volonté demeure de continuer à rattraper le déficit structurel routier en sollicitant un nouveau crédit-cadre.

À la suite de la remise d'un tronçon de route cantonale à la commune en 2020 (liaison entre le centre-ville et la gare), nous reprenons un volume supplémentaire d'entretien routier. Notre objectif reste de maintenir notre réseau à un niveau acceptable.

## **PGEE**

Lors de chantiers de rénovation et d'entretien du réseau routier, nous avons profité de la synergie pour entreprendre les corrections des mesures PGEE nécessaires. Ainsi, lors de la législature 2016-2020 nous avons avancé dans les mesures de correction préconisées dans l'étude du plan général d'évacuation des eaux datant de 1997. Néanmoins, il convient, en lien avec la révision de notre plan d'aménagement de remettre à jour le PGEE dans un esprit d'anticipation pour les 15 à 20 prochaines années.

## **LHand**

La mise en conformité à la LHand des arrêts de bus est un objectif du Conseil communal pour cette législature et une exigence légale fédérale d'ici fin 2023.

Cette loi vise, entre autres, à garantir aux personnes en situation de handicap, un accès aisé et indépendant aux transports publics.

Nous avons débuté cette mise en conformité lors de la législature précédente et nous projetons de continuer à adapter ces infrastructures aux exigences légales avant la fin de 2023. Pour ce faire, nous devons augmenter le rythme des investissements et/ou profiter des synergies avec les chantiers de rénovation routière, comme par exemple lors du chantier du carrefour Addoz-Buchilles-Belmont qui débutera en 2021.

## **Éclairage public**

La poursuite de la mise à niveau de notre réseau d'éclairage public se fera, entre autres, par le remplacement des luminaires équipés d'ampoules au mercure par des nouveaux points lumineux économiques LED. L'objectif demeure de ne plus recenser aucune ampoule au mercure à la fin de cette législature.

Un contrat de service de maintenance de l'éclairage public a également été passé avec Eli10 SA pour cinq ans depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

Ainsi, la mise aux normes de 98 des 126 armoires électriques de la commune et contenant de l'appareillage dédié à l'éclairage public sera achevée d'ici au 31 décembre 2022. Ce programme permettra de répondre aux exigences de l'ESTI (Autorité fédérale de surveillance) et règlera également un certain nombre de problèmes de sécurité. En parallèle, nous continuons le contrôle de la sécurité des points lumineux par des essais sur la statique et la mécanique des mâts.

Le développement de scénario permettant la réduction des effets de la pollution lumineuse reste au cœur des préoccupations du Conseil communal. Une étude sur la possibilité d'une séparation physique à l'intérieur des armoires de distribution est en cours d'étude chez notre partenaire Eli10.

## **Déchets**

La législature passée a vu la mise en place du concept de ramassage des déchets verts en semi porte-à-porte. Il convient dans les prochains mois d'étudier le fonctionnement de ce nouveau service à la population, et, le cas échéant de procéder à certains ajustements. Afin d'obtenir un résultat efficace dans l'idée de valoriser à moindre frais ces déchets verts, les citoyens sont appelés à jouer le jeu en triant correctement leurs apports aux grands conteneurs verts.

Un projet de compostage des déchets verts pourrait être examiné en partenariat avec d'autres communes.

Une surveillance accrue sera aussi mise en place aux abords des éco-points afin de réduire les incivilités et les dépôts sauvages.

Marisa Braghini, conseillère communale  
Dicastère des travaux publics

## **Environnement et Aménagement du territoire**

Ces dernières années, la Ville et Commune de Boudry a connu un important développement. Cette tendance devrait se poursuivre à court terme. La majorité des quartiers de Boudry ont été concernés par l'augmentation de la population, en particulier celui du Plateau de la gare et celui de la Ville-Basse. Cependant, une volonté forte d'intégration de la mobilité douce et de la requalification de l'espace publique anime le Conseil communal. Ceci implique une révision des espaces dédiés aux véhicules et aux piétons ainsi qu'une révision des circulations qui l'accompagne.

### **PAL**

Boudry fait partie de la Région Neuchâtel Littoral (RNL) regroupant les onze communes du littoral neuchâtelois. Dans le cadre de l'adaptation du plan directeur cantonal à la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la RNL a établi un projet de territoire intégrant les intentions des communes pour les différents aspects structurants liés en particulier à l'urbanisation avec le dimensionnement des zones à bâtir. A ce sujet Boudry, Bevaix, Cortaillod et Milvignes font partie de ce qui a été appelé « Archipel ouest », les îles représentant les communes citées ci-dessus et les espaces entre elles devant rester verts (vignes, cultures). Concrètement pour Boudry, il s'agira d'utiliser la dynamique de la Commission d'aménagement du territoire de la RNL (CAT-RNL) afin de réaliser au cours de cette législature la 2<sup>e</sup> phase du plan d'aménagement local (PAL) dans le cadre d'une collaboration intercommunale/régionale. La première phase est terminée et est liée au projet de territoire communal qui est une vision prospective du développement de la commune à long terme. Pour la 2<sup>e</sup> phase, il s'agira d'aller plus dans les détails dans le Plan directeur communal (PDComm) qui fixera les principes de développement quantitatifs souhaités. Pour cela il sera nécessaire de réaliser les études nécessaires pour mener à bien cette révision du PAL. Le PDComm doit être lancé en 2021, puis entre 2022-2024 nous entrerons dans une phase de révision du plan de zone et de la révision du plan d'aménagement.

### **5G et PAL**

Nous souhaitons intégrer une zone sans 5G dans le PAL. Cette zone devrait intégrer les zones habitées.

### **Mesures de mobilité douce**

La RNL est membre du réseau urbain neuchâtelois (RUN) qui appuie les communes dans la mise en place et le suivi de mesures de mobilités douces pouvant recevoir l'aide financière de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération. L'agglomération élabore actuellement la 4<sup>e</sup> génération de ce projet (PA4). Il conviendra de mettre en route les mesures choisies du PA3.

La gare de tram TransN doit être refaite et remise aux normes LHand en 2025. Le projet tel que proposé n'est pas satisfaisant en terme d'aménagement de l'espace urbain. En effet, le projet proposé ferait de cette place un grand quai de transbordement en bitume et ne libère aucun espace de vie sur cette place.

Nous proposons d'étudier la possibilité d'un déplacement de la gare le long de l'Areuse afin de redéfinir l'utilisation de cette place. Nous souhaiterions que cette place puisse être reverdie et rendue à l'espace public. Pour ce faire un certain nombre d'étude doivent être menée afin de définir si ce déplacement est possible tout en garantissant la qualité d'un accès aux transports publics.

Un projet de requalification de l'espace public de la rue Oscar-Huguenin pourrait aussi avoir lieu en lien avec la réalisation du nouveau projet Coop. L'espace sera reverdi et modifié afin de permettre une meilleure accessibilité par le public et une meilleure convivialité autour des cafés et bars du centre-ville. Le mode de circulation sera aussi revu.

D'une manière générale, nous souhaitons rendre plus accessible aux piétons le centre de Boudry qui comprend la place de la gare du Tram, la rue Oscar-Huguenin et le vieux Bourg. Ceci sera achevé via un certain nombre de mesure de requalification du trafic qui sont en cours d'étude.

### **Environnement**

Des études sont en cours pour quantifier les dangers naturels le long de l'Areuse, principalement l'érosion crée par le cours d'eau le long de son linéaire ainsi que le glissement du versant Marfaux. Ce dernier représente un danger important pour une partie du vieux Bourg de Boudry et pour la tour Marfaux. Une stabilisation du versant doit être entreprise au plus vite. En 2021, une étude d'avant-projet qui doit préciser les solutions techniques à utiliser et préciser les coûts a été lancée. De 2022-2024, un projet d'ouvrage doit être établit qui inclura la procédure, l'établissement du dossier de mise à l'enquête et de subventionnement (distinguant notamment les éléments subventionnables de ceux qui ne le sont pas). Le projet retenu sera développé, les coûts précisés à +- 10% et le dossier sera présenté pour subventionnement et mise à l'enquête.

### **Permis de construire**

Au travers du bureau des permis de construire, nous sommes au service des citoyennes et citoyens. Nous devons apprécier et traiter sans délais les dossiers en appliquant les processus, lois et directives en vigueur. Au travers des autorisations et des contrôles, il s'agira de continuer à faire respecter le règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr).

Luigi D'Andrea, conseiller communal  
Dicastère de l'environnement et aménagement du territoire

## Économie publique

### Contact avec les entreprises

Après la pandémie et ses contraintes en terme de mesures strictes, nous allons intensifier nos contacts avec les directions des entreprises sises sur notre commune, afin de pouvoir évaluer leurs difficultés mais aussi leurs intentions en terme de développement sur notre territoire.

### Forêts et domaines

Nous n'avons pas de grand dessein sur le sujet, toutefois si le projet de fusion aboutit nous pouvons imaginer que les forêts de Milvignes rejoignent le syndicat de la montagne de Boudry.

Nous cherchons une solution pour passer notre vigne de La Martine en bio et nous recherchons un caviste prêt à traiter notre raisin selon le cahier des charges de Bio Suisse.

Daniel Schürch, conseiller communal  
Dicastère de l'économie publique

## Bâtiments

Lorsqu'on est à la tête du dicastère des bâtiments depuis de nombreuses années, on sait très bien et on doit faire avec, que la capacité d'investissement de notre commune va influencer fortement les objectifs qu'on peut se fixer. Une planification sur plusieurs années est nécessaire. Elle est régulièrement tenue à jour et subit des modifications au moment de l'élaboration de chaque budget annuel. Il faut pourtant savoir garder des priorités.

A chacune de nos interventions sur nos bâtiments, il faut passer par une réflexion approfondie afin, notamment, d'en améliorer le bilan énergétique et ainsi répondre aux normes actuelles et toujours plus pointues. Le souhait du Conseil communal est non seulement d'appliquer les nouvelles normes mais d'aller même plus loin en tirant le maximum de bénéfice de sources d'énergies renouvelables. Ainsi, l'apport de l'énergie tirée du bois de nos forêts, celle apportée par la pose de panneau photovoltaïques ou thermiques ou même produite par la géothermie devront être étudiée de façon systématique.

L'effort va se poursuivre afin de maintenir notre parc immobilier dans le meilleur état possible. L'entretien, bien que constant, ne suffit pas toujours. Nos bâtiments prennent de l'âge et il faudra entreprendre sur ces prochaines années une importante réfection du collège de Vauvilliers. Cette réfection est à nos yeux prioritaire.

L'étude est à bout touchant afin de mener à bien une réfection complète dont le détail figure ci-après :

- a) assainissement énergétique : au niveau de l'enveloppe thermique, remplacement vitrage et store, remplacement d'une partie des radiateurs et monoblocs de ventilation
- b) renforcement la sécurité parasismique
- c) mise à niveau des constructions sans obstacle y compris la pose d'un ascenseur afin de répondre aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- d) adaptation d'un deuxième WC pour handicapé
- e) désamiantage et déplombage
- f) mise aux normes antiincendie
- g) finalisation de la réfection des salles de classes
- h) mise à niveau des installations techniques de la piscine

Il s'agira d'entreprendre un véritable exercice d'équilibriste afin d'entreprendre des travaux dans des locaux qui resteront occupés par les classes d'élèves et leurs enseignants. En conséquence, il faudra donc établir un calendrier précis afin que les travaux les plus bruyants puissent se dérouler sur le temps des vacances scolaires. Peut-être sera-t-il nécessaire d'installer des containers équipés pour accueillir des classes ? La finalisation de l'étude nous le montrera.

D'autres bâtiments mériteraient un soin particulier, notamment le toit et le changement des fenêtres de la salle de spectacle ou encore l'isolation de la partie sanitaire de l'Hôtel-de-Ville et même l'isolation du toit de Oscar-Huguenin 13. Il faudra pourtant savoir patienter pour ces bâtiments-là.

Pour Addoz 68, les travaux démarreront dès l'automne 2021 et seront suivi de l'installation d'une centrale photovoltaïque installée par Eli10 selon une formule de contracting.

Un travail de mise à jour d'un outil de suivi pour chaque bâtiment est en voie d'achèvement.

À noter que l'équipe des bâtiments se compose à ce jour, d'un architecte communal, d'un intendant-concierge et de 7 concierges pour un équivalent plein temps de 4,5 postes. Le soutien régulier de l'administrateur et d'une personne du service financier pour les aspects location et gestion est nécessaire.

#### Liste des bâtiments communaux

<b>Fonction</b>	<b>Immeuble</b>	<b>Adresse</b>
	Patrimoine administratif	
2900	Hôtel-de-Ville	Rue Louis-Favre 37
2901	Immeuble des Métairies	Rte des Chéseaux 11
2901	Métairies : Buanderie + chauffage	Rte des Chéseaux 11
2902	Dépôt + Transfo	Rue des Vermondins
2903	Dépôts sous pont de la RC5	Rte de la Tuillère
2904	Pré-du-Chêne	Route des Addoz 68
16100	Ciblerie stand tir	Trois-Rods
16201	PC Addoz commandement	Rte des Addoz 2
16202	PC Pinceleuses Areuse	Rue des Pinceleuses 6
21700	Centrale de chauffe de La Tuillère	Rte de la Tuillère 11
21702	Collège de Vauvilliers	Fbg Philippe-Suchard 6
21700	Vauvilliers : piscine + salle de sports	Fbg Philippe-Suchard 6
21701	Collège des Esserts	Avenue du Collège 24
21701	Esserts : Salle de sports + appartement	Avenue du Collège 26
21800	ASM 1	Avenue du Collège 19
21800	ASM 3	Fbg Philippe-Suchard 27
21801	ASM 2 : structure d'accueil	Fbg Philippe-Suchard 6a
31200	<u>Monuments</u>	
	Fontaine + statue de la justice	Rue Louis-Favre 35
	Tour Marfaux : horloge	Ruelle Marfaux

	Portail des cèdres	Jardin Voujaucourt
	Horloge statue Marat	Av du Collège 18
	Station Météo	Pont Jean-Jaques Rousseau
	Tombe Oscar-Huguenin	Cimetière
32100	Bibliothèque	Av du Collège 24
34100	Bâtiment sportif des Buchilles	Route de Perreux 8
	Terrains de foot	Route de Perreux 8
34110	Buvette de La Plage	Route du Lac 20
34110	WC public + réduit	Route du Lac 20
34110	Cabane Plage	Route du Lac 18
34201	Salle de spectacles	Av du Collège 20
35000	Temple + LF 33	Rue Louis-Favre 35
61501	Menuiserie TP	Rte des Chéseaux 6
	Garage	Rte de Trois-Rods
62200	Abris bus - 24x	
62200	Abris pour vélos - 2x	
72030	<u>Service des eaux</u>	
	Cabane - Abris	Treymont Trois Chemins
	Source N°5	Treymont Trois Chemins
	Source N°6	Treymont Trois Chemins
	Station de pompage	Rue des Vermondins
	Station de pompage	Route du Lac 21
	Station de pompage EU	Areuse
	Réservoir Eau Potable	Route des Chéseaux 11
	Réservoir Eau Incendie	Route des Chéseaux 11
77100	Cimetière : porche et WC	Rte de Grandson
77910	<u>WC publics</u>	
	WC 650ème	Route des Chéseaux
	Boudry : WC tram	
	RC5 : WC sous pont	Rte de la Tuillère
82000	<u>Service forestier</u>	
	Hangard à Bois Bettefontaine	Route des Chéseaux 6
	Couvert à copeaux	Guillaumetta 1
	Cabane du Pré aux Clées	Pré de Clées
	Couvert du Pré aux clés	Pré de Clées
	La Chotte : abri forestier	Montagne de Boudry
	Centre forestier régional CIPEFMB	Route des Chéseaux 9
	Patrimoine Financier	
96301	Immeuble	Rue Louis-Favre 11
	Terrain Louis-Favre 20 (Passade)	Louis-Favre 20
96302	Immeuble avec Temple	Rue Louis-Favre 33



96303	Immeuble	Rue Louis-Favre 36
96304	Immeuble	Rue Louis-Favre 38
96306	Immeuble	Rue Oscar-Huguenin 13
96307	Crèche des Addoz	Rte des Addoz 21a
96308	Dépôt Mauler	Avenue du Collège 30
96312	Maison du Pervou	Route du Vignoble 2
	Vendus pendant la législature précédente	
	Hébergement Bellevue	Rte des Addoz 4
	Immeuble avec appartements	Rue du Temple 2
	Immeuble commercial	Rochettes 20

Jean-Michel Buschini, conseiller communal  
 Dicastère des bâtiments

## Conclusion

La conduite d'une commune à l'échelle de la Ville et commune de Boudry se complexifie constamment. Une réflexion concernant la professionnalisation, tout au moins partielle, du Conseil Communal doit se poursuivre. Non seulement les tâches communales se compliquent mais les collaborations et les projets sont de plus en plus intercommunaux. Cela demande une disponibilité importante et de nombreuses séances se font en journée. Afin que ces responsabilités puissent être ouvertes à davantage de citoyens, il n'y aura pas d'autre choix que de passer par cette professionnalisation.

Vos autorités, tout au long de cette législature tenteront d'appliquer la maxime suivante qu'on doit à Antoine de St-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Le Conseil Communal

